

ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES

n° 23/367/4016

Demandeur: Ameublement Français – Groupement Cercueil
120 avenue Ledru Rollin
75011 Paris

Le(s) produit(s) référencé(s): Cercueil Parisien Peuplier AF 02

Description : Matériau(x) : bois massif
Essence(s) de bois : peuplier (*masse volumique 450 kg/m³, module élasticité 9800 MPa*)
Panneautage réalisé avec colle D3 ou C3
Epaisseur minimale (hors moulurage) du fond, de la ceinture et du couvercle : 18 mm
Longueur : 1950 mm ; Masse : 36 kg

Assemblage de la ceinture : 12 joints métal 75 mm sans colle
Liaison couvercle-ceinture : vissage (8 vis 4,5 X 50 mm)
Liaison fond-ceinture : vissage (10 vis 4 X 50 mm)
Fond débordant ; Couvercle débordant
Système de portage : Poignée fixe non basculante (testée, non référencée)

respecte les caractéristiques mentionnées à l'article R. 2213-25-I du code général des collectivités territoriales et définies par l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du code général des collectivités territoriales, définissant les caractéristiques applicables aux cercueils et fixant les modalités de vérification de ces caractéristiques,

pour un usage : inhumation et crémation

suivant les méthodes d'essai définies par la norme NF D80-001 Cercueils - Spécifications de performances pour le contrôle d'aptitude à l'usage d'un cercueil :

- NF D80-001-1 (2004-05-01) : Partie 1 : caractérisation des cercueils et exigences mécaniques
- NF D80-001-2 (2007-09-01) : Partie 2 : caractérisation des cercueils et exigences pour la biodégradabilité en terre
- NF D80-001-3 (2008-09-01) : Partie 3 : caractérisation des cercueils et exigences pour la crémation

Nota 1 : la conformité du cercueil aux parties 2 et 3 de la norme est validée compte tenu du matériau constitutif et de son épaisseur.

Nota 2 : dans le cas d'utilisation sur ce cercueil d'un autre dispositif de portage, la preuve de conformité de celui-ci à la partie 1 de la norme devra être apportée.

suivant les résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais :

Essais complets sur Parisien Peuplier AF 02: rapport d'essais FCBA : ME 22-0200-0464_V1 du 08/07/2022

Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE D'ESSAIS et MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner. La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.

Champs sur Marne, le 30 janvier 2023

L'Adjoint au directeur du Pôle ameublement
et aménagement des espaces de vie

Institut technologique FCBA
L'Adjoint au directeur du Pôle
ameublement et aménagement
des espaces de vie

E. LAUNAY

E. LAUNAY

10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

